



ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PLATE-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES MULTIDIRECTIONNELLES (NACELLE)



Durée
16 heures



Date début prochaine
session
sur inscription



Nb places dispo.
/



Langue
/



LIEU DE LA FORMATION

IFSB

Référence : E3027

Formateurs : Les formateurs de l'IFSB.

Effectif max : 2 participants

Quand : Suivant planning et sur
demande

Langue : FR;DE

Tarif : 950,00 € HTVA



ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salarié des entreprises utilisant des nacelles (plate-forme) élévatrices mobiles de personnes multidirectionnelles.

OBJECTIF

Être capable de conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes multidirectionnelles (PEMP) en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA)

CONTENU DE LA FORMATION

- Théorie:
- Réglementation, normalisation de la PEMP du constructeur, obligation des employeurs, responsabilité du conducteur)
- Technologie et caractéristiques des appareils (classification, technologie)
- Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Prègles d'utilisation et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de la PEMP
- Plaque de charge et plaque constructeur
- Signalisation et balisage

Pratique:

- Prise de poste
- Adéquation de la PEMP
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et positionnement de la PEMP
- Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'une nacelle (plateforme) élévatrice mobile de personnes multidirectionnelle.

Un support de cours sera remis au stagiaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.

En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

En suivant cette formation, le stagiaire sera également validé pour la formation conduite en sécurité pour les nacelles verticales.

Une remise à niveau périodiques pour ce type d'engin et exigé tous les 5 ans.